Blessés par flashballs ou grenade ces dernières années, ils racontent leurs vies brisées

PAR LOUISE FESSARD ET MATHILDE GOANEC
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 27 JANVIER 2019

© LF

Alors que les forces de l'ordre ont éborgné dix-huit personnes depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », Mediapart a retrouvé d'anciennes victimes qui racontent, avec le recul, comment ces tirs ont changé leur vie et comment les événements actuels font ressurgir ces épreuves passées qui ne les ont jamais quittés.

Comment vit-on quand on a été mutilé par des tirs de flashball ou des grenades de désencerclement ? La question se pose aujourd'hui pour **des dizaines de personnes** atteintes depuis le début du mouvement des gilets jaunes. En deux mois, les forces de l'ordre ont en effet éborgné plus de personnes qu'au cours des quinze dernières années.

Pour prendre la mesure de ces drames avec un peu de recul, Mediapart a rencontré d'anciennes victimes, qui nous ont raconté le moment fatidique mais aussi les suites, sanitaires, sociales, judiciaires.

Les condamnations sont rarissimes. Pour avoir éborgné un enfant de 9 ans d'un tir de flashball, à Mayotte en 2011, un gendarme **a ainsi été condamné** en mars 2015 à deux ans de prison avec sursis par la cour d'assises de Mayotte. Ce qui semble être la plus lourde peine prononcée à ce jour.

En revanche, les tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises condamné l'État à indemniser les victimes de tir de flashball. En octobre 2014, dans le cas d'un jeune supporteur niçois blessé à l'œil, le tribunal administratif de Nice **avait ainsi jugé** que le flashball comportait des *« risques exceptionnels pour les personnes et les biens »*, et engageait donc la responsabilité de l'État, malgré l'absence de faute lourde commise par le policier tireur.

Voici les récits de quatre personnes blessées entre 2007 et 2016.

Damien Tessier, blessé à l'œil gauche en 2014

© LF

Première manifestation de sa vie, à 30 ans. Damien Tessier défile, *« pour se faire un avis »*, le 22 février 2014, contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, en compagnie de sa sœur et de son colocataire… *« Au bout d'une heure, place du Commerce, j'ai pris une balle de LBD dans l'œil gauche. Et voilà. La rétine nécrosée, un œdème du globe oculaire, je vois tout noir de l'œil gauche. À vie. »* Sa sœur, le même jour, a encaissé une balle dans le ventre, si fort que la maille de son gilet est restée imprimée pendant des jours sur sa peau, bleuie par un énorme hématome.

Damien va mettre trois jours à annoncer à ses parents qu'il a perdu son œil. Les mois suivants ont été terribles : les soins tous les jours, le retrait de son permis de voiture le temps de se réhabituer à sa vision parcellaire, la déprime, les pleurs pendant des heures. *« J'avais un chouette boulot, une petite amie, tout allait bien, et ça a basculé d'un coup. »*

Le jeune homme est carreleur et menuisier, *« du coup, la perspective et les plans c'est très important, donc c'est une galère quotidienne, je travaille à tâtons beaucoup plus qu'avant, comme si je n'avais plus de 3D»*. La crainte d'une poussière, d'une infection dans l'œil restant le taraude, pas question de perdre complètement la vue. *« Ma vie de tous les jours a changé, j'adorais le badminton, le ping-pong, le Frisbee… Aujourd'hui, je ne peux plus attraper un objet en mouvement, ça me fait péter les plombs. Viser les yeux, ce n'est pas un hasard, ils veulent mutiler les gens. »*

Damien Tessier n'a pas porté plainte devant la justice, mais s'est plaint à l'IGPN, la « police des polices », *via* le commissariat de Nantes. *« Pour moi, c'était simple, il y avait une vidéo de caméra de surveillance dans la rue. Mais on m'a dit que toutes les images avaient disparu. Ensuite, je n'ai plus eu de nouvelles, ça n'a rien donné. »* Reconnu travailleur handicapé, son taux d'invalidité est trop faible pour toucher une pension quelconque. Comme si, aux yeux des autorités, cette histoire n'avait pas existé.

Grâce à un *« moral de fer »*, Damien s'est remis sur pied, a repris les missions en intérim, a même remis les pieds à Nantes, ce qui longtemps était pour lui impensable. Il s'est même mobilisé à plusieurs reprises, notamment lors de manifestations contre la répression policière. Au début du mouvement des gilets jaunes, il passe un peu de temps sur les blocages. *« Mais j'ai arrêté les manifs, pour mes parents et pour ne pas perdre la vue complètement à cause de ces imbéciles de keufs. »*

Sa mère, qui réside dans l'Eure, vit très mal le défilé des blessés actuel. Des proches de Damien ont été blessés à leur tour, en manifestation. *« On me croit davantage maintenant. Avant, les gens pensaient que j'avais sûrement fait de la merde, que je l'avais peut-être un peu mérité. Aujourd'hui, mes amis voient que les flics allument, que quelqu'un qui ne lance rien et ne dit rien peut quand même se prendre un tir. »*

À 34 ans, *« j'ai la rage à vie,* dit Damien. *Quand je vois qu'ils se servent encore de cette saloperie de LBD, que l'État en recommande encore et encore, de six coups… ».*

Pierre Douillard, blessé à l'œil droit en 2007

© LF

Pierre Douillard a été l'une des premières victimes de l'expérimentation du LBD 40, testé et distribué à des policiers volontaires, en 2007. Il manifeste alors contre la loi LRU sur l'autonomie des universités,à Nantes. Il devient brutalement aveugle de son œil droit à 16 ans, à cause d'un tir, visé, à moins de dix mètres.*« Quand je racontais que j'avais été blessé, personne ne me croyait, même mes parents ne me croyaient pas au début. Un policier cagoulé, qui tire sur des lycéens, ça paraissait impensable à ce moment-là. »*

Mutilé, Pierre Douillard décide, pour lui et pour les autres, de mener bataille devant la justice. Un parcours judiciaire de dix ans, encore*« plus difficile que le tir lui-même »*.En juillet 2018,l'État a finalement été condamné à l'indemniser à hauteur de 86 400 euros, une décision très rare sur ce sujet.*« Nous avons dû mener,*ex nihilo, *une enquête avec ma famille et des proches, indépendante de celle de la police des polices. Des amis ont reconstitué un plan de la scène avec les images, c'était tout un travail d'expertise autonome, avec un site internet qui recensait les blessés pour prouver la dangerosité de ce type d'arme et que le tir avait eu lieu en dehors de tout cadre. »*

Le policier, contre qui Pierre avait également porté plainte, est relaxé.*« On parle dans ces affaires d'accidents et de bavure, alors qu'on donne aux policiers des lanceurs de balles qui permettent de tirer et de blesser. C'est un choix politique. Mais même si la responsabilité de l'État est énorme, je ne suis*

pas d'accord pour dire qu'un policier ne fait qu'obéir aux ordres. Le policier qui m'a visé était volontaire, il n'était pas obligé d'appuyer sur la détente. Le condamner permettait de faire réfléchir. Aujourd'hui, les policiers ont carte blanche et prennent plaisir à briser les corps. »D'abord ceux des lycéens, des jeunes des quartiers populaires,*« des marges »*, selon Pierre, avant d'étendre l'usage de ces armes aux plus banales opérations de maintien de l'ordre.

Le jeune homme, aujourd'hui doctorant en sociologie et auteur du livre***L'Arme à l'œil : Violences d'État et militarisation de la police***, fort de son expérience et de cette bataille judiciaire, a contribué à créer **l'Assemblée des blessés** pour soutenir juridiquement, moralement, et parfois même médicalement les victimes. Un travail qui s'est considérablement accéléré depuis les gilets jaunes.*« Pas un week-end sans voir des visages ensanglantés. Revivre tout ça, c'est épuisant mentalement. Je continue pour faire cesser cette terreur de l'État sur les gens qui vont en manif. Contre la réforme des retraites, il y avait trois millions de personnes dans la rue, avec des poussettes, c'est désormais inimaginable. Tirer sur un manifestant n'a pas de sens pour repousser une foule. C'est fait pour briser physiquement et faire peur. »*

Laurent Theron, blessé à l'œil droit en 2016

© LF

Militant de Sud Santé Sociaux, Laurent Theron, 49 ans, a été éborgné par une grenade de désencerclement, lancée par un CRS le 15 septembre 2016 lors de la manifestation contre la loi sur le travail à Paris. Ancien aide-soignant, il a immédiatement compris la gravité de la blessure, mais il lui a fallu patienter près d'une heure, bloqué par les CRS, pour être pris en charge par les secours.

Deux ans et demi après les faits, l'information judiciaire est toujours en cours. Le tireur, un policier de 48 ans venu de la BAC, a été mis en examen pour avoir *« volontairement causé des violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente »*. Nouvellement en poste dans les compagnies républicaines de sécurité (CRS), il n'était pas habilité à utiliser cette arme et n'avait pas été formé au maintien de l'ordre.

Le fonctionnaire de l'AP-HP a vécu deux années d'arrêts-maladie, sous antidépresseurs. Marqué par des cauchemars et des idées suicidaires, il a suivi un protocole de choc posttraumatique dans un centre d'aide aux victimes. *« Vous passez par la colère, l'envie de vengeance, la dépression, tous les sentiments les plus noirs »*, décrit ce père de famille, secrétaire médical à l'hôpital Albert-Chenevier de Créteil. Ses deux enfants, âgés à l'époque de 8 et 14 ans, ont eux aussi demandé à voir un psychologue.

Laurent Theron n'a pas encore totalement apprivoisé la perte de son œil droit et continue de se cogner partout. *« Les premiers temps, c'était horrible, j'avais la main droite pleine de bleus*, dit-il. *Je ne vois pas ce qui arrive par la droite, il faut que je tourne la tête pour prendre l'information. C'est une gymnastique, il faut que le cerveau s'habitue. »* Le dernier accrochage en voiture date d'il y a trois semaines, avec un poteau, toujours par la droite.

Il a déjà subi deux opérations lourdes sous anesthésie générale, notamment pour recréer le plancher orbital fracturé. La prochaine visera à placer une prothèse en plastique. Chaque opération est suivie d'une routine de soins à réaliser quatre fois par jour. Laurent Theron ne se balade plus sans un sac à dos rempli de compresses, de sérum physiologique et de différentes pommades antibiotiques.

Le plus compliqué, indique-t-il, n'est cependant ni la douleur ni la détérioration physique, mais les conséquences psychologiques *« qui sont profondes et invisibles »*.

Dans le regard des autres, sa blessure provoque soit de la compassion, soit de l'agressivité. *« Ça fait un peu* bad boy*, je me fais fouiller beaucoup plus qu'avant dans les magasins. L'œil, c'est la fenêtre de l'âme. Un visage avec un œil en moins, c'est moins sympa. »*

Militant au sein de l'Assemblée des blessés, le syndicaliste a perdu sa *« très bonne image de la police »*. *« J'ai découvert l'État policier et une justice aux ordres,* dit Laurent Theron. *Que ce soit un œil, une main, un mort, les verdicts sont toujours les mêmes, quand on réussit à avoir un procès au pénal : c'est six mois avec sursis. Les violences policières, c'est très grave, mais l'absence de justice, la longueur des démarches, c'est pire. »*

Il a aussi découvert, depuis sa blessure, *« les crimes policiers racistes »*. *« Sur les vingt à trente personnes qui meurent chaque année, 80 % des victimes sont noires ou arabes alors qu'ils ne représentent que 10 % de la population. Le fait que beaucoup de Blancs soient visés aujourd'hui dans le mouvement contre la loi travail et celui des gilets jaunes, ça sensibilise les Blancs comme moi. »*

Pour ce militant qui n'avait plus manifesté *« depuis quinze ans »*, le retour dans la rue au printemps 2016 contre la loi sur le travail a été un choc. *« J'ai vraiment vu une différence, avec une présence policière forte dès la sortie du métro, des fouilles systématiques, des rues bloquées par des grilles le long du parcours,* dit Laurent Théron. *Tout ça sous couvert d'état d'urgence. Après les attentats de* Charlie Hebdo *et du Bataclan, les policiers étaient censés nous protéger… »*

Six mois après la perte de son œil, il est retourné manifester, la peur au ventre, contre les violences policières, en mars 2017. Il sursaute à chaque détonation de grenade, mais c'est important : *« L'objectif de ces armes est de blesser une personne et d'en terroriser mille »*, justifie-t-il.

D'abord méfiant face au mot d'ordre contre les taxes des gilets jaunes, le fonctionnaire a été *« agréablement surpris »* par la manifestation de novembre sur les Champs-Élysées, *« pleine d'énergie, qui remettait en cause les parcours officiels »*.

Aujourd'hui, Laurent Theron juge affolant le nombre de blessés graves parmi les gilets jaunes. *« Les policiers des détachements d'action rapide (DAR), mêlant "baqueux" et unités antiterroristes, utilisent systématiquement les flashballs, en dehors de toute règle, sur des gars qui ont le dos tourné. Et les autorités ne retiennent que des vitrines cassées alors qu'en face, ce sont des vies cassées. »*

« À nouveau, on recommence à tirer sur une foule en France, mais on ne tue pas. Il y a une volonté de marquer les corps, pour faire peur sans tuer. Car s'il y avait eu 80 morts, l'État aurait été renversé. » Il demande le retrait de toutes les armes dans le cadre du maintien de l'ordre, à commencer par les lanceurs de balles de défense, des grenades explosives Gli F4 et des grenades de désencerclement.

Après avoir témoigné de la dangerosité de ces armes intermédiaires à plusieurs procès de policiers, il compte se retourner contre l'État devant la justice administrative. *« C'est lui qui est responsable. Tant qu'il ne sera pas inquiété, il continuera à laisser ses chiens de garde faire ce qu'ils veulent. »*

Joachim Gatti, blessé à l'œil droit en 2009

© LF

Joachim Gatti a été blessé le 8 juillet 2009 par un tir de flashball lors d'un rassemblement destiné à protester contre la fermeture de La Clinique, un lieu occupé le matin même. Alors âgé de 34 ans, le militant a perdu son œil droit, ainsi que sa profession de réalisateur et monteur. *«Au-delà de la douleur, c'est aussi être défiguré, perdre son identité visuelle, celle avec laquelle on a un rapport immédiat avec les gens*, avait-il déclaré lors du premier procès des trois policiers tireurs.*Il y a quelque chose en vous qu'on tue, c'est une petite mort. »*

Neuf ans plus tard, le policier tireur a été définitivement condamné par la cour d'appel de Paris, le 21 juin 2018, à 18 mois avec sursis et 24 mois d'interdiction de port d'arme. Un autre policier a également été condamné à 7 mois de prison avec sursis et à 12 mois d'interdiction de port d'arme pour avoir blessé un autre manifestant, et le troisième relaxé.

Au regard de la longueur de la procédure, le jugement est apparu*« presque dérisoire »*aux six militants blessés ce soir-là. Mais Joachim Gatti tempère :*« L'idée était surtout de brider les policiers sur le terrain, qu'ils y réfléchissent à deux fois avant de jouer avec leur flashball. De ce point de vue, les longues procédures judiciaires les affectent autant que les condamnations. Et puis, à la faveur des luttes que nous avons menées ces dernières années, le préfet de Paris avait interdit l'usage du flashball Super-Pro et du LBD 40 dans les manifestations. Mais la répression des gilets jaunes a renvoyé tout cela dans le passé. »*

La reconstruction de soi est d'autant plus compliquée que la justice*« renvoie à une forme de déni »*. Neuf ans après, Joachim Gatti attend toujours d'être indemnisé.*« À chaque nouvelle audience de la CIVI (Commission d'indemnisation des victimes d'infraction), il manquait un élément. Le raisonnement des magistrats est simple. Ils veulent s'assurer que vous ne le méritiez pas. Mais qui mérite d'être mutilé ? Face à ce déni, il est très difficile de se reconstruire. D'autant plus que beaucoup de gens ont confiance en la justice. Un magistrat, il ne faut pas lui faire confiance, il faut le contraindre à appliquer la loi et à vous reconnaître comme victime contre ce qu'il pense intimement. Pour lui, face à un policier, vous êtes toujours* a priori *coupable. Et malheureusement, ce regard, vous pouvez le retrouver partout : chez votre boulanger, à l'occasion d'un repas de famille, lors d'une consultation, au travail, etc. En ce sens, parfois votre vie tout entière devient un combat. Vous portez les stigmates de la violence policière et vous dérangez. »*

Au-delà des opérations multiples et du handicap au quotidien, le plus lourd reste le traumatisme psychologique : les cauchemars, la dépression, la paranoïa avec un*« vrai syndrome de persécution surtout quand vous êtes engagé dans une procédure judiciaire contre la police »*, et la peur*« complètement déréglée ».« La possibilité même de retourner dans la rue, de participer à la vie politique est remise en question. Chaque fois, c'est un travail sur soi. »*Joachim Gatti est retourné très vite en manifestation, mais porte désormais un masque de protection. Et incite les autres manifestants à s'équiper.

Le nombre de blessés depuis le début du mouvement des gilets jaunes le choque :*« On comptabilise autant de personnes mutilées en deux mois qu'en vingt ans. »* Dix-huit mutilés à l'œil, cinq mains arrachées, selon le décompte du site internet Désarmons-les !*« À chaque fois qu'on entend parler d'une personne blessée, ça nous ramène à notre propre histoire, avec un mélange de douleur et de colère, un sentiment très noir. Le flashball inscrit la peur dans les corps, mais aussi la colère. »*

Joachim Gatti pense aux personnes qui ont été blessées et au long chemin qui les attend.*« C'est un énorme séisme dans votre vie. Il est question de deuil à réussir. Vous ne serez jamais plus comme avant. Mais il est aussi question de renaissance. Pour cela, il faut du temps, ne pas rester seul, trouver des occasions d'en parler avec des amis, d'autres blessés, pourquoi pas des psys. Mais pas de doute, c'est un combat, mais aussi une recherche. Il faut se réinventer. D'une telle épreuve, on en sort plus fort et plus fragile à la fois. »*

Les proches souffrent aussi, dit-il :*« C'est vous qui avez pris le coup, mais l'onde de choc s'étend bien plus loin. Et eux, on ne vient pas forcément leur demander comment ils vont.»*

Pour Joachim Gatti, le plus important est de donner un sens à ce qui vous arrive en liant son histoire personnelle à une histoire collective.*« Ce n'est pas toujours simple, surtout quand il s'agit de votre première manifestation ou de votre premier mouvement social. Pas mal de gens blessés sont dans cette situation. Cela leur tombe dessus. Pourtant, il n'y a pas de hasard, car le propre de ces armes est justement de blesser au hasard quelqu'un dans la foule, créant un sentiment généralisé de peur. »*

Pour lui, le salut est venu de la lutte collective au sein de l'Assemblée des blessés et aussi de pratiques artistiques. Il conseille aux personnes mutilées de se mettre en relation avec des collectifs de blessés qui possèdent une précieuse expérience humaine, médicale et juridique.*« Sans l'expérience d'autres blessés, nous n'aurions jamais obtenu la condamnation des policiers qui nous ont tiré dessus le soir du 8 juillet 2009. La solidarité est notre arme et notre médecine. »* À son sens, le tribunal administratif reste la procédure la moins lourde et la plus efficace.

Au sein de l'Assemblée des blessés, les militants ont développé une analyse politique du flashball.*« C'est une arme qui a pour terrain les révoltes sociales,* dit Joachim Gatti. *Le flashball va de pair avec les politiques néolibérales et la liquidation de l'État social. »*

« Nous ne sommes pas face à des bavures, mais à un corps policier qui défend un certain ordre économique face à un mouvement de contestation d'une puissance inédite, affirme Joachim Gatti. *Le gouvernement veut faire cesser la révolte des gilets jaunes en inscrivant la peur et la résignation dans les corps. C'est la fonction du flashball. C'est là où il vise toujours juste. »*

Il est pour son interdiction et appelle les autres blessés *« à se rassembler le 2 février, à l'occasion de l'acte XII, devant les commissariats et les gendarmeries »*.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.